

## RÈGLEMENT DE L'OFFRE ASSURANCE

**Du 19 novembre 2018 au 26 janvier 2019**

### Article 1 - L'offre commerciale

Pour toute nouvelle souscription d'un contrat auto, habitation ou protection juridique, **1 mois de cotisation** est offert.

### Article 2 - Durée de l'offre

L'offre est valable pour toute nouvelle souscription entre le 19 novembre 2018 et le 26 janvier 2019. L'ensemble des pièces, nécessaires à l'enregistrement du dossier, doit être réceptionné au 26 janvier 2019, dernier délai (cachet de la Poste faisant foi).

### Article 3 - Modalités

La réduction équivaut à  $1/12^{\text{ème}}$  de la cotisation annuelle pour chaque nouveau contrat souscrit. La réduction est déduite de la 1<sup>ère</sup> cotisation.

### Article 4 - Exclusions

Est exclue de cette offre la souscription d'un contrat auto, habitation ou protection juridique en remplacement d'un même contrat d'assurance en cours.

Cette offre est non cumulable avec toute autre offre promotionnelle assurance en cours.

### Article 5 - Litige

Thélem assurances se réserve le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier son offre commerciale, sans que sa responsabilité soit engagée. La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.